



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**R
M***22024067***Déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise
de LIEGE, division NEUFCHATEAU,
le **14 FEV. 2022**

jour de sa réception.

Le Greffier,

Greffe

N° d'entreprise : **0480 172 368**

Nom

(en entier) : **KENDREM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Beho, 110 à 6672 BEHO****Objet de l'acte : Renouvellement des mandats d'administrateur**

□ L'assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2021 a décidé à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Michel NEVE de MEVERGNIES, Monsieur Bruno NEVE de MEVERGNIES, Monsieur Vincent NEVE de MEVERGNIES, Monsieur François-Xavier NEVE de MEVERGNIES et Mademoiselle Anne-Elisabeth NEVE de MEVERGNIES. Leurs mandats prendront effet le 19/11/2021 pour se terminer le 18/11/2027.

La décision est prise à l'unanimité des voix.

□ L'assemblée générale du 19/11/2021 désigne comme mandataire spécial la SRL VJP Experts Comptables, représentée par l'un de ses administrateurs, ayant son siège Voie de l'Ardenne n° 12 à 4053 EMBOURG, et inscrite auprès de la BCE n° 0880.440.393, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités prévues par le Code des Sociétés et Associations, aux formalités relatives aux dépôts auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises. De plus, l'assemblée générale charge la SRL VJP Experts Comptables d'effectuer toutes autres formalités de publicités qui n'émaneraient pas du Code des Sociétés et Associations (registre UBO, eStox). La SRL VJP Experts Comptables ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

Un exemplaire original du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19/11/2021 est joint à la présente publication.

Monsieur Michel NEVE de MEVERGNIES,
Président.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/02/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).